

**COMMUNE DE JAILLON**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014**

Présents : M. BARAT Raynald, M. BRESSAN Grégory, M. DENIAU Laurent, Mme EMOND Catherine M. HAUWY Mickaël, M. HENRION Christophe, et Mme TONNETTE Pascale

Absents : Mme DAUCHELLE Aurore (procuration à L. DENIAU), M. DEMOUGIN Laurent (procuration à R. BARAT) et M. SAUVAGE Patrick (procuration à R. MATHIEU)

A été nommée secrétaire: Catherine EMOND

R. MATHIEU, ouvre la séance à 20 H 30 et clos la séance à 22 h 00

**Résolution 1 : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU PUBLIC DE L'EAU POTABLE – CHOIX D'UN PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'ouverture des plis du 31 juillet 2014 concernant le marché pour la surveillance et l'entretien du réseau public de distribution de l'eau potable, trois offres ont été présentées :

LA NANTAISE DES EAUX pour une rémunération pour 5 ans de 48 565 € HT soit 9 713 € HT par an

VEOLIA EAU pour une rémunération pour 5 ans de de 22 450 € HT soit 4 490 € HT l'an

Et La SAUR pour une rémunération pour 5 ans de 3 554.83 € HT

Après avis de la commission d'ouverture des plis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**Résolution 2 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Vu la liste des membres de la commission communale des impôts directs présentée par la direction générale des finances publiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la DGFIP.

Sont nommés commissaires de la commune pour la durée du mandat :

Titulaires	Suppléants
SAUVAGE M. Thérèse	LECOSSOIS Françoise
DEMANDE Georges	ROCHAS Lionel
HELVIG Anne-Lise	DROUIN André
BOUILLON Nicolas	ASINARI Audrey
DUCHOWICZ Christian	LAURENT Jean-Luc
BARAT Annie	BEAU Jocelyne

**Résolution 3 : TRANSFERT DE CREDIT A L'INTERIEUR DU COMPTE 6574**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention supplémentaire de 100 € à l'association J'Anim'

Et transfère la somme de 100 € à l'intérieur de compte 6574 subvention aux associations soit :

- Comité des Loisirs de Jaillon – 100 €
- J'aAnim' + 100 €

**Résolution 4 : LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS SIS AU 48 GRANDE RUE**

Monsieur le Maire explique la difficulté de relouer les 2 logements vacants dans l'immeuble locatif sis au 48 grande rue, que le montant des loyers (661.86 € et 624.40 €) semblent être

un obstacle à la location, qu'il conviendrait de réduire le montant des loyers des 2 logements vacants pour pouvoir les louer, ainsi que pour les 4 logements déjà loués. Que le montant annuel des loyers au prix de 6.43 € par m<sup>2</sup> couvrirait les charges incombant à la commune concernant cet immeuble (emprunt, taxe foncière et différents travaux),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le prix des loyers des 6 logements à 6.43 € mensuel le m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.
- Autorise le maire à signer les avenants au bail de location
- Précise que les loyers seront révisés tous les ans à la date anniversaire de leur bail en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. L'indice de base retenu est celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 soit 125.15

## DIVERS

- ✓ **Les riverains de l'entrée du village se plaignent régulièrement de la vitesse excessive des automobilistes. Nous vous demandons de bien vouloir faire preuve de civisme et de penser à nos enfants.**
- ✓ Les travaux concernant la pose de la fibre optique ont commencé. En principe, la fibre arrivera à l'entrée de Jaillon pour fin mars 2015. Nous vous tiendrons informés des démarches à faire pour vous raccorder probablement courant avril.

**Moi,  
Je me mets au verre!  
Pas vous?**



**CONSEILS ET  
CONSIGNES :**

- Conteneur réservé aux emballages en verre.
- Uniquement les emballages vides.
- Ni capsule, ni bouchon.

**Bouteilles , bocaux  
Pots en verre**

Verre transparent et coloré



**A NE PAS DEPOSER AU CONTENEUR : vaisselle cassée,  
porcelaine, faïence, pyrex, cristal, flacons de parfum...**

**Nos déchets ont de la ressource!**

**Le verre est interdit dans nos poubelles!**



Communauté de Communes  
de Hazelle en Haye



ECO  
EMBALLAGES